

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier sera saisi, lors de la séance ordinaire du **11 mai 2026, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (Québec), de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure concernant l'immeuble ci-dessous mentionné :

54, rue Garnier — Lot 4 693 183 du Cadastre du Québec (zone 15 H)

N° 2026-004 – Le but de cette demande est de permettre l'agrandissement d'un vestibule en cour avant d'une superficie de 9 mètres carrés plutôt que 7,5 mètres carrés, comme prescrit au règlement de zonage 2009-151.

Cette demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Port-Cartier.

Dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, celle-ci, ainsi approuvée par le conseil municipal, sera réputée conforme à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Port-Cartier.

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 23^e jour du mois d'avril 2026.

La greffière adjointe,


M^e Josée Bourdages